

# L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

## ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts.  
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

## Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur.

BUREAU ET ATELIER : RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

## ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10cts  
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

4ième ANNEE

JOLIETTE, MERCREDI 30 MAI 1888

No 43

## Bills Privés.

Les Bills suivants ont été sanctionnés par Son Excellence le Gouverneur-Général, au nom de Sa Majesté :

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et le lac Erié.

Acte pour ratifier la charte de la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Acte pour constituer en corps politique l'Académie Nesbit de Prince-Albert.

Acte pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer de Belleville et du lac Nipissing.

Acte pour amender l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne des Bois et Qu'Appelle.

Acte pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de Champlain.

Acte pour amender l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

Acte pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer et de colonisation de Tobique.

Acte pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer du Sud-Ouest.

Acte pour accorder certains pouvoirs à la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour autoriser la compagnie d'assurance maritime des marchands à renoncer à sa charte et à liquider ses affaires.

Acte pour constituer légalement la compagnie "Bronsons and Western Lumber Co."

Acte pour constituer légalement la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte pour constituer légalement la compagnie du pont international de Greuille.

Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les procès expéditifs.

Acte pour autoriser la construction, sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage La Prairie, de ponts à l'usage des chemins de fer et des piétons.

Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant l'administration des affaires des sauvages.

Acte pour établir de nouvelles dispositions touchant l'octroi d'une subvention à la compagnie du chemin de fer maritime de Chignecto.

Acte pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal.

Acte pour autoriser la ville de Kincardine à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

Acte pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de New-York, du Saint-Laurent et d'Ottawa.

Acte pour amender l'Acte concernant les bateaux passeurs.

Acte pour constituer légalement la compagnie d'assurance "The Keystone Fire Insurance Co."

Acte pour constituer légalement la compagnie de vapeurs et de tramways de Buffalo, Chipewa et des Chutes Niagara.

Acte pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer d'Annapolis et de l'Atlantique.

Acte pour amender l'acte concer-

nant la compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Acte concernant la compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la compagnie "Upper Ottawa Improvement Co."

Acte pour amender l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte concernant les annonces de fausse monnaie.

Acte concernant la société de colonisation des cultivateurs de Kork.

Acte concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer des Mille Isles.

Acte pour amender l'Acte concernant la gestion du fonds de construction de l'église presbytérienne au Canada.

Acte pour amender l'Acte concernant les douanes.

Acte concernant l'agiotage sur stocks et marchandises.

Acte pour ratifier une hypothèque consentie par la compagnie du chemin de fer Central à la compagnie "Central Trust Co." de New-York, pour garantir une émission de débetures.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte pour pourvoir à la liquidation des affaires de la banque de London, Canada.

Acte pour accorder le divorce à Dame Eleonora Elisabeth Tudor.

Acte pour accorder le divorce à Andrew Maxwell Irving.

Acte pour accorder le divorce à Dame Catherine Morrison.

Acte pour autoriser, par voie d'emprunt, le prélèvement de certaines sommes d'argent pour les fins du service public.

Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts aux caisses d'épargne du département des postes et du gouvernement.

Acte pour amender l'Acte concernant le revenu de l'intérieur.

Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Acte pour modifier l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.

Acte pour amender l'Acte concernant les droits de douane.

Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant l'approfondissement du chenal entre Montreal et Québec.

Acte pour amender de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte pour amender l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Acte pour amender l'Acte de tempérance du Canada.

Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier.

Acte pour amender un Acte adopté à la présente session intitulé "Acte pour amender l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara."

Acte pour amender l'Acte des élections fédérales.

Acte pour amender l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte concernant certaines avances faites par le gouvernement à la commission du havre de Québec.

Acte pour amender de nouveau l'Acte de la propriété foncière dans les territoires du Nord-Ouest.

Acte pour amender un Acte adopté à la présente session intitulé "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant la procédure en matière criminelle.

Acte pour amender l'Acte concernant le Haut-Commissaire du Canada en Angleterre.

Acte pour amender l'Acte concernant le cens électoral.

Acte pour amender l'Acte concernant les brevets d'invention.

Acte pour étendre les pouvoirs de la Cour Maritime d'Ontario.

Acte pour amender l'Acte concernant la représentation au parlement des territoires du Nord-Ouest.

Acte pour amender l'Acte concernant les banques.

Acte pour amender l'Acte concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte pour amender l'Acte concernant les convictions sommaires.

Acte pour amender l'Acte concernant les assurances.

Acte pour autoriser l'octroi de subventions pour aider à la construction de chemin de fer y mentionnés.

Acte concernant les compagnies de chemin de fer.

Acte pour amender l'Acte du service civil.

Acte pour amender l'Acte concernant les juges des cours des provinces.

## Pensées sur l'avenir.

Quand est venue pour le jeune homme l'heure où il doit choisir un état, souvent un sombre effroi tourmente son âme mélancolique : c'est dans la foi chrétienne qu'il doit aller puiser sa force et sa consolation.

Quand on a vingt ans les pensées tristes se portent vers l'avenir. Il est rare, heureusement que le passé, si court encore, retrace à l'esprit des images de deuil ; l'avenir, au contraire, si long, semble-t-il, et si incertain, est l'aliment ordinaire des vagues tristesses de la vingtième année, une désillusion, une souffrance, un rêve trop tôt évanoui, tout vient successivement augmenter chez ces jeunes âmes l'inquiétude des jours à venir. De là ces abattements, ces découragements sans cause apparente, ces effrois que plus tard on traite légèrement, d'enfantillages.

L'homme mûr, quelque voie qu'il ait choisie, pénible ou facile, la connaît, la sait, il en a pesé les bonnes et mauvaises chances : il marche vers un but déterminé ; les obstacles, il les attend ; les écueils, il les a déjà cotoyés ou franchis, il y a laissé des lambeaux de sa chair, et aux taches de sang dont il les a maculés, il les reconnaît et les évite.

Mais à vingt ans tout est douteux. Derrière ce voile opaque de l'avenir qui couvre tout, comme le rideau ferme la scène, qu'y a-t-il ? Quand il se lèvera, que vont représenter les personnages ? — un drame ou un vaudeville ? Et cependant l'orchestre joue l'ouverture, toujours la même, quelque doit être la pièce : une ouverture pleine de

suaves et rêveuse mélodies, où les notes perlées du rire se mêlent aux doux sourires de la poésie ; où chaque exécutant est beau ; où chaque instrument est doué d'un son velouté et à demi voilé.

Et parmi toutes ces voix il y en a une plus douce que toutes les autres. Mais sa douceur est si puissante que lorsqu'une fois on l'a aperçue distinctement, aucun bruit, aucun éclair ne peut la couvrir. Les solis brillants et les luttes formidables ne peuvent empêcher sa faible voix de parvenir jusqu'à ceux qui la connaissent. Cette voix, vous avez compris sans doute, c'est celle de la foi, de la croyance dans une autre vie, dont celle-ci n'est que le sombre vestibule. Heureux qui n'a jamais cessé de l'entendre, car elle lui a appris que tout l'avenir n'est pas ici-bas, contenu dans cette première obscurité et en lui dévoilant le front splendide de la scène, elle rend aux premiers plans leur véritable étendue ; elle les ramène à leur proportions exactes, et le regard effrayé d'abord, les franchit sans peines et va se perdre au loin rassuré, ébloui dans l'infini lumineux.

## Effet de l'ivrognerie.

Un drame poignant, causé par l'ivrognerie, a eu lieu dans le voisinage de Williston (Dakota).

Depuis quelque temps un fermier du nom de W. Grinnell s'adonnait à l'ivrognerie et avait pris l'habitude de maltraiter odieusement sa femme lorsqu'il était ivre. Finalement la femme exaspérée avait signifié à son mari qu'elle le tuerait s'il se grisait de nouveau. Grinnell n'a tenu aucun compte de cette menace, et mardi dernier, dans un nouvel accès de furie alcoolique, il s'est mis à battre sa femme à coup de crosse de revolver sur la tête. La femme s'est sauvée ; mais l'ivrogne, sautant sur un cheval, s'est mis à sa poursuite. L'ayant rejointe ainsi sans peine, l'ivrogne est descendu de cheval et a de nouveau attaqué la pauvre femme. Celle-ci, qui est une métisse et qui, par conséquent, a du sang indien dans les veines, s'est alors défendue en désespérée, et ayant réussi à renverser son mari, elle l'a étranglé avec une longue chaîne de montre qu'elle portait autour du cou.

Grinnell était un des hommes les plus influents du comté et, outre la ferme qu'il exploitait, il tenait le bureau de poste et un débit de boissons dans sa localité.

## H. GOSSELIN, Manufacturier de Portes, Chassis, Jalousies, moulures Etc L'ÉPIPHANIE, P. Q.

M. H. GOSSELIN, annonce au public en général qu'il tient une manufacture des articles ci-haut mentionnés et qu'il entreprendra et fera sous le plus court délai, toutes les commandes, qu'on voudra bien lui confier, à des prix défiant toute compétition. Il a constamment en mains toutes sortes de bois, préparé et brut, qu'il vendra à bas prix. Les commandes venant des autres paroisses recevront toute l'attention possible.

9 Mai C.-M.

## Olaus Thérien, M. P. AVOCAT | ADVOCATE, Ste-Julienne, Comté de Montcalm, P. Q.

## Avis Important !

M. Ald. Charland, Huissier de la Cour Supérieure

ET agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St. Viateur.

Joliette 8 mai 1888. 1 au

## M. AUGUSTE GOULET, SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesée à toin, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures.

Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes. Prix suivant la valeur.

M. A. Goulet, continuera sa boutique de sellier et tiendra en vente toutes sortes de Harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

9 Mai 1888 1 au

## Commerce et Agence.

M. Onézime Chevalier, marchand épicer et commerçant de Joliette, a pris ces jours-ci une agence pour la vente d'instruments aratoires de toutes les sortes, de la manufacture Massey Manufacturing Co., de Montréal.

Il profite de cette occasion pour avvertir le public, qu'excepté les liqueurs, il continuera le même commerce que par le passé, c'est-à-dire vendra toujours des épiceries et des provisions, fleur thé, lard, etc., etc., achètera comme avant le foin et tous les grains au prix du marché.

De plus, on trouvera toujours chez lui toutes les espèces de bois de chauffage.

Il invite donc ses amis et ses pratiques à lui rendre visite, certain qu'il est en état de les satisfaire tant sur la qualité de ses articles de commerce que sur le prix.

Ceux qui ont besoin d'instruments aratoires pourront s'adresser à lui en toute confiance, car il représente ici une des manufactures les plus en renom. Le SEMOIR BEAVER perfectionné surtout qui sort de cet établissement est incomparable, le plus solide et parfait qu'on puisse désirer.

Il en aura toujours chez lui pour montrer aux acheteurs ainsi que pour les autres instruments.

Une visite donc et vous n'aurez pas à le regretter.

Place d'affaires rue DeLanau dière No 39 3m c.m.

**L'ETOILE DU NORD**

Imprimé et publié par **ALBERT GERVAIS,**  
ADMINISTRATEUR ET RÉDACTEUR

Rue Manseau, Joliette, P. Q.

**ABONNEMENT**  
Pour une année.....50cts  
" 6 mois.....25cts  
Surtoutement payable d'avance.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

**L'ETOILE DU NORD**

JOLIETTE, MERCREDI 30 MAI 1888

**La Session Fédérale.**

Depuis une dizaine de jours les députés fédéraux sont revenus dans leurs foyers, gouter le repos dont ils ont besoin après trois longs mois de travaux. La session qui vient de se terminer a été remarquable par le nombre de questions importantes qui ont été discutées. Cent onze bills ont été passés et ont aujourd'hui force de loi.

La motion Cartwright dont nous parlerons plus particulièrement dans quelques jours, la question du monopole du Pacifique et le traité des pêcheries ont donné lieu aux débats les plus importants.

Malheureusement, le sénat des Etats-Unis va juger probablement à propos de rejeter le traité des pêcheries. Il est vrai que le dernier mot n'est pas encore dit, car les parties intéressées ont un délai de deux ans pour le ratifier, et il est encore à espérer que le sénat américain finira par suivre l'exemple de notre parlement fédéral et sanctionnera ce traité qui mettra un terme à l'irritation produite chez nos voisins par les mesures de rigueur qu'il nous a fallu prendre pour protéger nos droits.

L'une des particularités les plus marquantes de cette deuxième session du sixième parlement du Canada est assurément le nombre des décès qui se sont produits dans la députation. La vacance de Pâques venait à peine de finir que le président du Sénat, l'honorable M. Plumb, était enlevé soudainement à Niagara où il était en promenade. Quelques semaines plus tard, l'honorable M. Rolland descendait aussi dans la tombe avant d'avoir même pris possession de son siège au Sénat. Puis disparurent successivement à la chambre des Communes, MM. Alexander Robertson, député de West-Hastings; George Claves, député de Missisquoi; l'honorable Thomas White, député de Cardwell et ministre de l'Intérieur; Joseph Gaudet député de Nicolet.

**Office de Douanes à Joliette.**

Il a été question, il y a quelque temps passé, de l'établissement d'un bureau pour la perception des douanes, dans Joliette, et comme nous sommes d'opinion, que cette question nous intéresse à plus d'un titre, nous avons cru qu'il était opportun d'en parler, afin de démontrer la nécessité, qu'il y a pour Joliette, au point de vue commercial et industriel d'avoir un bureau de ce genre dans notre ville.

De tous les principaux centres importants de la Province de Québec, Joliette est le seul qui ne jouisse pas de cet avantage. La population de cette ville, sans être égale en nombre à celle des autres villes peut cependant les rivaliser, sous le rapport commercial et par sa location en rapport avec les autres paroisses non seulement du Comté, mais aussi d'une partie du District.

Qui jouirait plus spécialement du bénéfice, de l'établissement d'un bureau de ce genre à Joliette? A cela nous répondrons la partie commerciale et par là tout le public en général. En effet nous connaissons un grand nombre de marchands, qui pourraient suivre avec plus de facilité, la hausse et la baisse du marché, ensuite faire leurs importations de marchandises, qui leur serait consignées ici à Joliette, où ils feraient leur entrée, et paieraient leur droit de douane, se mettraient en communication directe avec les exportateurs en gros des pays étrangers, sans être obligés de passer par

la filière des "Custom's broker" (courtiers) à Montréal ou ailleurs, et sans déboursier des montants qui deviennent onéreux étant pris collectivement.

D'après les informations que nous avons prises nous sommes en mesure d'établir, que nous connaissons un marchand, qui fait des importations pour un montant variant de 6 à 8 mille piastres, lesquelles importations sont frappées en moyenne d'un droit de 25 à 35 pour cent; or voilà un chiffre assez rond de droits qui seraient payés au bureau de Joliette, et d'après ce que nous pensons, nous n'avons aucune raison de douter, que la perception des droits de douane pourrait atteindre la somme de 2 à 3 mille piastres, ce qui, par conséquent couvrirait amplement les dépenses entraînées par les frais de perceptions, soit tout au plus 500 à 700 piastres par année.

Après avoir établi toutes ces différentes considérations, nous croyons être l'expression de l'opinion publique, en demandant à ceux qui sont chargés de veiller à nos intérêts communs, de faire tous leurs efforts, auprès des autorités fédérales pour nous donner les mêmes privilèges, que celles dont jouissent les autres villes du Canada.

**Les Ecoles d'Agriculture.**

Comme nos lecteurs le savent, la commission agricole nommée par le gouvernement Mercier après la session de 1887 a conseillé dans son rapport l'abolition des écoles d'agriculture qui existent actuellement dans la Province de Québec. Cette décision a pris par surprise les cultivateurs du District de Joliette qui ont retiré jusqu'à ce jour beaucoup d'avantage de l'école d'agriculture de l'Assomption par la facilité qu'ils avaient d'y envoyer leurs enfants.

Déjà un mouvement devait se faire pour protester contre cette décision des commissaires, lorsque la nouvelle nous est arrivée qu'une députation, de l'Assomption pour demander le maintien de l'école d'Agriculture de l'Assomption, était à Québec la semaine dernière. Elle était composée des Révds L. Casaubon, directeur de l'école, et Camille Caisse, curé de St-Sulpice, représentant la corporation du collège, de MM. Oscar Archambault, avocat, président honoraire de la Société d'Agriculture du comté, Roch Simard, président actif, A. Marsan, secrétaire, Basile Pepin et Gilbert Landreville.

La députation a eu une longue entrevue avec l'hon. premier-ministre.

On ne sait pas encore quelle ligne de conduite va suivre le gouvernement concernant cette importante question.

**La Nouvelle Station.**

Notre confrère de *La Gazette de Joliette* a publié dans son numéro de la semaine dernière un article pour démontrer la nécessité pour Joliette, d'avoir une station de chemin de fer, nous nous joignons à lui pour protester très énergiquement contre l'état de choses qui existe actuellement. C'est une anomalie qui peut disparaître sans beaucoup de difficultés et avec un peu de bonne volonté de la part de la compagnie. Il est bien désagréable en effet surtout pour le sexe féminin, qui doit être privilégiée sous ce rapport, de se trouver par une pluie battante, dans un petit espace de vingt pieds carrés, se faire couder, bousculer, entendre quelquefois des propos d'autant plus déplacés, que l'état de l'individu qui les dit, peut être plus difficilement contrôlé.

Sur le parcours de la ligne entre Montréal et Joliette, la compagnie y a construit des bâtisses élégantes et convenables, et pourquoi n'en serait-il pas de même pour Joliette, qui est le centre le plus considérable de la ligne, sous le rapport du trafic et là où, la compagnie a raison d'être fière des revenus qu'elle en retire; nous espérons donc que la compagnie du Pacifique fera droit à notre juste réclamation et à notre légitime demande, et sous le plus court délai possible.

**Chicoutimi & Saguenay.**

Les brefs pour une nouvelle élection dans Chicoutimi & Saguenay, ont été émis, fixant la présentation des candidats au 8 Juin et la votation au 18.

Nous ne savons pas encore qui sera candidat, mais la rumeur veut que ce soit M. Sévère Dumais, notaire, à Iberville, qui a fait la lutte contre M. St-Hilaire, aux dernières élections, soit le candidat du gouvernement dans l'élection du 18 Juin prochain.

Comme ce comté, quelque soit le candidat, qui le représente, donne généralement son appui au gouvernement, on semble y attacher moins d'intérêt, dans le résultat et il est probable que le candidat choisi sera élu sans opposition.

**Election de Trois-Rivières.**

L'honorable M. Turcotte, procureur-général dans le gouvernement Mercier, a été élu à Trois-Rivières, par une majorité de 202 voix.

**L'élection de Nicolet.**

Jugement a été rendu samedi, le 26 par la Cour de Révision, dans la contestation de Nicolet.

L'élection a été annulée, mais M. Dorais n'est pas déqualifié. La rumeur est qu'il ne briguera pas de nouveau les suffrages pour le local, mais qu'il se présentera pour la Chambre des Communes, dont le siège est devenu vacant par la mort de M. Gaudet.

**Comités de la Chambre.**

Les divers comités de la chambre à Québec ont élu leurs présidents. M. E. Lareau a été élu président du comité des bills privés; M. Girouard, président du comité des ordres permanents; M. L. N. Laroche, président du comité des industries; M. Cameron, président du comité des chemins de fer; M. N. Bernatchez, président du comité d'agriculture; M. Robidoux, président du comité de législation; M. L. O. David, président du comité des privilèges et élections et M. Boyer, président du comité des comptes publics.

**WHIPS.**

M. Morin, député de Charlevoix, a été choisi cette année comme "whip" du côté ministériel, et M. Leblanc, député de Laval, reste "whip" de l'opposition.

**PROMENADE.**

Les membres de la législature seront probablement invités à faire une promenade au lac St-Jean pendant la session.

**Départ pour l'Europe.**

L'honorable M. A. Lacoste, sénateur s'est embarqué samedi pour Liverpool. Il se rend en Angleterre pour plaider devant le Conseil Privé.

**Départ du Gouverneur**

Son Excellence le gouverneur général, lady Lansdowne et leur suite se sont embarqués sur le steamer "Parisian" en route pour l'Angleterre. Le maire et les conseillers ont présenté une adresse à Leurs Excellences et un grand nombre de membres de la législature sont allés leur rendre visite.

**Procès des Détectives.**

**NAEGELÉ TROUVÉ COUPABLE.**

Le détective Naegelé, de Montréal, a été trouvé coupable par le juré, pour le vol du Grand Tronc, en conséquence il a été condamné à 10 ans de pénitencier par Son Honneur le Juge Baby.

**Retour du Juge Taschereau**

L'honorable juge Taschereau, de la cour Suprême, a quitté Rome pour le Canada la semaine dernière afin de présider aux prochaines sessions de la cour qui s'ouvriront le 10 du mois prochain.

**Départ pour l'Angleterre.**

Lord Alexander Russell, commandant en chef des troupes de l'Amérique du Nord, s'est embarqué lundi dernier pour l'Angleterre.

**Terrible Catastrophe.**

4 morts, — 6 blessés, — 1 sous les ruines.

Une catastrophe, horrible, épouvantable, a mis en émoi la ville de Montréal. Le nouveau gazomètre, a fait explosion samedi matin à huit heures et quart. Une douzaine d'ouvriers, travaillaient dans la tour, d'autres peinturaient l'intérieur de la bâtisse.

Le bruit a été entendu à des distances énormes, et les détonations ont fait trembler le sol.

La toiture s'est élevée à une quarantaine de pieds dans l'air, et est retombée avec un fracas épouvantable.

Un nommé McCoffee âgé de 26 ans a eu les reins broyés par une énorme poutre de fer, la poitrine était crevée, et le sang sortait à gros bouillons, au milieu des chairs déchirées. Sam. Bell a été trouvé sans connaissance sous un monceau de briques, il est mort en se rendant à sa résidence.

John Angel a été tué instantanément sous les briques.

Joseph Angel, frère du précédent, n'a pas encore été retrouvé.

Les blessés sont au nombre de 6 avec des blessures et des brûlures plus ou moins mortelles. Les victimes de ce terrible accident étaient pour la plupart des père de famille.

L'opinion générale est que le réservoir était presque plein de gaz et que le contact de ce gaz de l'oxygène et du feu a causé l'explosion. Ce réservoir avait 60 pieds de hauteur, 400 pieds de circonférence, tout construit en brique et en fer. Il avait coûté \$220,000 à la compagnie qui n'avait pas d'assurance.

**ECHOS DU JOUR**

L'élection de M. Meigs, député de Missisquoi, est contestée.

Les délégués de Terrebonne sont attendus à Ottawa au commencement de juin. Ils viennent pour discuter les conditions de l'entree de leur province dans la Confédération.

Sir Charles Tupper s'est démis de son portefeuille de ministre des finances pour reprendre son poste de haut commissaire du Canada à Londres. Il s'est embarqué avec Son Excellence le marquis de Lansdowne, à bord du "Parisian" pour se rendre à son poste.

La rumeur circule que M. le juge Dugas de Montréal doit être nommé avocat général de la province avec un traitement plus élevé que celui de son gâtrât de police.

Le devoir de l'avocat général sera de surveiller les enquêtes de la couronne et y simplifier la procédure.

Il a été décidé, à la demande de l'hon. M. Mercier, de payer l'indemnité sessionnelle de feu M. Saint-Hilaire, comme s'il en fait la session.

Le regretté député était de fait venu à Québec pour reprendre ses devoirs parlementaires.

L'hon. Foster durant ces années dernière ministre de la marine et des pêcheries, vient de prêter serment comme ministre des finances en remplacement de Sir Charles Tupper démissionnaire.

On ne connaît pas encore le successeur de l'hon. Foster au ministère de la marine.

L'hon. M. Chapleau doit sous peu visiter le comté de Terrebonne, de là, l'hon. ministre se rendra dans les townships de l'est où il a déjà été demandé plusieurs fois d'adresser la parole. On dit que les députés des provinces maritimes ont insisté, avant leur départ, pour que M. Chapleau leur promette d'aller visiter ces provinces, l'été prochain, il est probable qu'il y sera tenu.

une série d'assemblées publiques, où il portera la parole.

Les conservateurs de l'ouest d'Ontario veulent aussi avoir sa visite.

M. L. O. David — un philanthrope comme l'on sait — se propose de venir au secours des femmes abandonnées par leurs maris!

Celles-ci ont bien le droit de faire jeter au violon le malheureux conjoint qui s'obstine à leur refuser le pain quotidien. Mais leur pouvoir s'arrête là. Le mari peut toujours échapper à ses obligations et la femme n'a aucun moyen efficace, pratique, de se faire rendre justice.

Une nouvelle législation va permettre désormais à la femme de pouvoir manger sur le budget personnel de son mari. Ce n'est que juste.

**Accident déplorable à Joliette.**

*Un homme se tue avec son fusil.*

Un bien triste accident est venu plonger dans la consternation et le deuil, une famille composée d'une jeune femme et 5 enfants.

Dimanche dernier, vers huit heures du matin, un individu du nom de Alexis Plante, autrefois de Montréal et employé à la manufacture de tabac à Joliette depuis une couple d'années, laissait son domicile, pour aller à la chasse, muni d'un fusil à répétition et accompagné d'un chien.

Vers cinq ou six heures comme il n'était pas de retour, sa femme fut prise d'inquiétude, et manifesta son étonnement à quelques-uns de ses compagnons de travail, qui prirent la décision d'aller à sa recherche en prenant la direction du bois.

Comme l'obscurité rendait toutes recherches inutiles, ils s'en revinrent et durent attendre le lendemain pour les continuer. En effet lundi matin la nouvelle se répandait que le malheureux avait été trouvé mort dans le bois chez Madame Lachapelle. Son corps gisait étendu sur les broussailles, le crâne fracassé par la décharge de l'arme à feu, la figure toute brûlée et noircie par la poudre, le canon du fusil projetait dans sa direction et son chien couché sur ses jambes.

Les dépouilles mortelles de l'infortuné Plante furent déposées à la station des pompes, et le Député Coroner M. Chs B. H. Leprohon fut notifié du fait. Ce monsieur se rendit sur le lieu, et composa le jury suivant, savoir:

MM. L. A. Derome, P. Bonin, O. Pichette, Albert Gervais, Camille Labrèche, Stanislas Bacon, Th. Rivard, M. Riopel, J. B. Chevigny, P. Champoux, J. Beaupré, B. Tremblay.

Après avoir entendu les différents témoignages, et les circonstances qui accompagnèrent ce malheureux accident, les Jurés rendirent un verdict de "mort accidentelle, causée par la décharge d'un arme à feu."

**Horrible suicide**

Le *Moniteur Acadien* de jeudi dernier dit qu'un nommé Williams A. Welling, âgé de 33 ans, de Shédiac, s'était suicidé en se coupant la gorge avec une faux. Depuis quelques temps il était d'un humeur sombre et mélancolique, par suite d'une maladie essuyée il y a quelques semaines, et comme on craignait qu'il ne vint mettre fin à ses jours on avait eu soin d'enlever toute arme ou instrument quelconque qui put lui tomber sous la main. Mercredi soir, sa mère passa deux heures à converser avec lui dans sa chambre à coucher et en sortant elle ferma la porte à clef, comme c'était son habitude. Jeudi matin, à 6 1/2 heures, on le trouva raide mort étendu sur le plancher, baignant dans son sang, et la gorge coupée bord en bord. La faux avec laquelle il s'était fait cette blessure était à côté de lui. On croit qu'il l'avait cachée dans son lit, car sa mère ne la vit pas dans la chambre du malheureux.

**NAISSANCE.**

A Joliette le 20 Mai 1888, la dame de M. Camille Barrette, commis chez M. Eusèbe Asselin, un fils.

**A travers le District.**

Ce que nous en disent nos Correspondants.

**ST-THOMAS**

A l'occasion de la fête de la Reine un drapeau flottait sur la résidence de M. Elzéar Roy.

Les demoiselles de cette paroisse, ont, à l'exemple des dames de charité, formé une congrégation de la Ste-Vierge. Dimanche dernier, bon nombre d'entre elles ont été inscrire leur nom, à la demande de notre pasteur le Révd. Monsieur Chicoin.

**ST PAUL.**

La Dame de M. O. Jetté a mis au monde une fille, le 27 courant.

M. Henri Forest, a eu aussi la bonne fortune de voir sa famille augmenter d'une fille, le 29 de ce mois.

**BERTHIER**

M. Eugène Mousseau, bourgeois de la ville de Berthier, est décédé le 27, à l'âge de 62 ans.

Nous remettons au prochain numéro, une correspondance qui nous est envoyée à l'occasion de ce décès.

**Nouvelles du Comté de Montcalm.**

**Loi des Licences.**— Ces jours derniers a eu lieu, à Ste-Julienne, sous la présidence du Révd M. Ouimet, une assemblée des électeurs de la paroisse pour passer des résolutions demandant au gouvernement provincial d'amender la loi des licences dans le sens indiqué par nos Seigneurs les Evêques. De semblables assemblées ont eu lieu dans quelques paroisses du comté.

**St Esprit.**— La construction du presbytère St Esprit marche rapidement. Le contracteur M. Brouillette et le sous-contracteur M. Jolicœur sont à la tête d'une forte escouade d'employés qui doteront avant peu le village St Esprit d'une autre jolie construction.

**Semences.**— Durant les beaux jours des deux dernières semaines les cultivateurs n'ont pas perdu un instant pour faire leurs semences. Dans quelques endroits il ne reste plus qu'à faire la semence des pommes de terre.

**Réparations.**— Les travaux de réparations au palais de justice du comté sont maintenant terminés. La grande salle destinée aux assemblées publiques présente un coup d'œil magnifique.

**Les travaux à l'église,** avancent rapidement. Dans quelques jours le contracteur va augmenter le nombre des ouvriers afin de terminer plus tôt ces ouvrages.

**Pêche.**— Les pêcheurs s'en donnent à cœur joie, avant que les moustiques envahissent les environs des lacs. Une foule de pêcheurs se sont dirigés vers le nord tous les jours cette semaine.

**Personnel.**— M. Olatis Therrien M. P. est arrivé de l'hôpital Notre-Dame, à Ste-Julienne, la semaine dernière. Bien que souffrant encore M. Therrien a pu faire sa première sortie dimanche et se rendre à St. Esprit.

**Chantiers.**— Les travaux des chantiers sont en partie terminés. Il ne reste plus que la descente du bois pour occuper les hommes.

La plupart des cultivateurs de Chertsey et St Donat qui ont passé l'hiver dans la forêt sont retournés sur leur lot pour commencer leurs semences.

**Bureau de Poste.**— Un nouveau bureau de poste va être bientôt ouvert à Chertsey dans la partie de ce township que l'on appelle St Emile on dit que M. Jules Provost sera le maître de poste de ce nouveau bureau.

**Tabac.**— Les cultivateurs du comté sont à préparer leur terre pour la plantation de leur tabac. Depuis l'augmentation des impôts sur le tabac américain que M. Therrien M. P. a obtenu, la culture du tabac est de plus en plus payante, et un plus grand nombre de cultivateurs se livrent à cette culture.

**Echos de Joliette.**

**Procession.**— Dimanche prochain, aura lieu la procession du très St-Sacrement. La procession suivra le parcours suivant : Rues St-Chs Borromée, Notre-Dame, Ste-Angélique et Manseau. Le même ordre que les années passées sera suivi. Nous sommes certain que les rues par lesquelles défilera la procession, seront propres et appropriées à la circonstance.

**Avantages spirituels.**— Vendredi le 1er du mois, il y aura indulgence plénière pour les membres de l'apostat de la prière, qui feront la Ste-Communion.

**Ligue du Sacré-Cœur.**— Dimanche soir il y eut une cérémonie très imposante à l'église, cinquante neuf jeunes gens dont les noms avait été publiés à l'office du matin, venaient s'enroler sous l'étendard de la Ligue du Sacré-Cœur. Le spectacle était magnifique et solennel à la fois. Nous souhaitons de tout cœur que ces jeunes gens restent fidèles aux serments qu'ils ont prêtés, de fuir les occasions, et de vivre en bon chrétien.

Le sermon a été donné par M. Labbé Baillargé du Collège. La cérémonie se termina par la bénédiction du Très St-Sacrement.

La collecte a été faite par M. Alphonse Vézina et M. Adélar Lapierre, l'acte de consécration a été lue par M. Edouard Thériault.

**Arrivée.**— Mgr. de Montréal sera ici le vingt juin, en visite pastorale.

**Réception.**— Demain (Jeudi) il y aura, à l'église paroissiale de cette ville, une réception des enfants de Marie.

**Cloture.**— La cloture du mois de Marie aura lieu Jeudi à sept heures. La cérémonie sera très solennelle car on y fera en même temps l'ouverture du mois du Sacré-Cœur.

A l'occasion de ce mois, le Révd P. Beaudry, a annoncé qu'il n'y aurait pas de prières publiques, mais a invité toutes les familles de cette paroisse à faire des prières spéciales à leur domicile.

**Changement.**— Durant la saison d'été, la dernière messe se dira à 6.45 heures A. M. à l'église paroissiale.

**Pèlerinage.**— Ce matin, les élèves du Couvent de St-Paul de Joliette, au nombre de 48, sont venus en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours en cette ville. Ils étaient accompagnés des Révds Sœurs de la Providence de St Paul.

**Contrat.**— M. J. H. Renaud marchand de fer, a obtenu le contrat pour fournir la quantité de vitres nécessaires à la nouvelle bâtisse du Collège.

**Retenu.**— M. J. Fréchette Barbier de Montréal, est retenu ici par une attaque de Rhumatisme.

**Commerce.**— Le commerce de chevaux a été ouvert samedi dernier, plusieurs beaux échantillons ont été vendus aux américains à des prix variant de 90 à 115 piastres.

**En Canada.**— M. Stanislas Turcotte frère de M. André Turcotte de cette ville était en visite chez son frère la semaine dernière. Il y a vingt ans que ce monsieur a laissé le Canada et demeure actuellement à Webster Mass.

Inutile de dire que son arrivée a été une réjouissance pour les membres de sa famille.

**Pesant.**— M. Onézime Beaudry boucher exposait en vente samedi dernier à son étal, un bœuf très gras, de la pesanteur de 700 lbs.

**Prématuré.**— Contrairement à ce que nous avons annoncé M. D. Dostaler n'a pas donné sa résignation comme major du 83ème Bataillon.

**Chute.**— Le grand vent qu'il a fait hier matin, a renversé un arbre en face du magasin de M. L. A. Lavallée.

**De retour.**— Monsieur et Madame H. A. Cabana sont de retour de samedi soir de leur voyage de noces.

**Reddition de comptes.**— MM. les syndics de cette paroisse se sont réunis dimanche après l'office pour présenter à la paroisse les comptes du coût de la construction de la nouvelle église depuis sa fondation.

**Honneur au ligueurs.**— Les membres de la ligue du Sacré-Cœur seront revêtus de leurs nouveaux insignes, à l'occasion de la procession dimanche prochain. Ils ont fait aussi l'achat d'une magnifique bannière du coût de \$125.00.

**Acquisition.**— Les demoiselles de la congrégation de la Ste Vierge, ont acheté de magnifiques bouquets et chandeliers, qui ont été déposés au sanctuaire de la Ste Vierge.

**Encan.**— Les meubles et effets appartenant à la succession de feu F. B. Godin, Ecr, ont été vendus à l'encan, mardi dernier.

**Pour Québec.**— Les Révds. C. Beaudry supérieur du collège et P. Beaudry curé de cette ville, ont laissé Joliette, dimanche soir pour Québec, pour affaires importantes.

**De retour.**— La Révd Sœur Supérieure de la Congrégation, absente depuis une quinzaine de jours, pour assister à une retraite, ainsi qu'à la réunion du grand conseil de la communauté à Montréal, est de retour depuis samedi soir.

**Fête de la Reine.**— La fête de la Reine a été célébrée Jeudi dernier, avec plus d'enthousiasme que d'habitude.

Les banques, les bureaux publics, la plupart des bureaux des hommes de professions étaient fermés et des drapeaux avaient été hissés sur un grand nombre d'édifices, de magasins et de maisons privées.

La soirée s'est terminée par une consommation extraordinaire de fusées, de chandelles romaines de pétards, et diverses autres pièces d'artifice ; plusieurs en ont profité pour faire la promenade et jouir du magnifique spectacle que présentait la place du marché, ce soir-là.

**Personnel.**— L'hon Juge Baby et Madame Baby sont arrivés ici samedi soir pour y passer croyons nous la saison d'été.

**Respect aux morts.**— Plusieurs personnes ont commencé, à faire au cimetière des plantations, sur le terrain ou reposent les membres de leurs familles, à y semer des fleurs, et faire d'autres décorations.

Nous espérons que leur exemple sera suivie, par un grand nombre de nos concitoyens.

**Progrès.**— La manufacture de Chaussures de Joliette marche admirablement de ce temps-ci.

Les commandes y abondent, et les employés au nombre d'une cinquantaine, suffisent à peine à la besogne.

Cette manufacture, est tenue d'une manière irréprochable, et fait beaucoup d'honneur aux MM. Guibault, fils ; qui en ont la direction immédiate.

**50ème anniversaire.**— Lundi le 28 courant était le 50ème anniversaire du mariage de M. & Mde L. A. Derome. Nous présentons à ces deux respectables personnes nos vœux de bonheur et des félicitations les plus sincères. Puissent-elles vivre encore longtemps au milieu de nous. A raison de certaines circonstances la célébration de ce glorieux anniversaire est remis au mois de Septembre.

**Vétérin.**— Antoine Bazinet, veillard âgé de 76 ans est mort dimanche soir. Pauvre, humble, modeste et religieux, tel a été la vie de ce respectable veillard, qui a été un des pionniers qui ont assisté à la fondation de notre ville, il avait été un des serviteurs pendant de longues années de l'Honorable Barthélemy Joliette.

**On demande.**— Un jeune homme, désirant apprendre le métier de barbier-coiffeur, trouvera de suite une position chez M. Avila Farly de cette ville, un jeune homme, ayant quelques expériences dans le métier, sera préféré.

**Une manufacture.**— Une compagnie à fonds social est entrée en pourparlers avec M. Chs Leprohon, pour exploiter le pouvoir d'eau qui se trouve du côté nord de la rivière, et y bâtir une manufacture.

Les actionnaires ont l'intention de s'adresser aussi au Conseil de ville pour un léger bonus et une exemption de taxe pendant cinq ans. Espérons que nos édiles feront tout en leur possible pour l'établissement de cette manufacture au milieu de nous, en leur accordant ce léger octroi.

**Personnel.**— MM. Louis Bélaire et O. Latendresse imprimeur d'Ottawa étaient en cette ville la semaine dernière.

Abonnez-vous à l'Etoile du Nord 50 cts par année.

**MARIAGE**

A Montréal le 16 mai 1888, Chs H. Panneton Ecr, antrefois de Joliette, à Melle Marie-Louise Julie Martel, de St Sauveur de Québec.

La bénédiction nuptiale, a été donnée par le Révd M l'Abbé Troie, à la chapelle du Sacré-Cœur de St Jacques de Montréal.

Nos meilleurs souhaits.

**Recettes Utiles.**

Moyen de rendre son bouquet au vin qui s'est aigri.

Mettre du charbon de bois pulvérisé dans le tonneau et le secouer suffisamment. Pour deux pots de vin il faut une once de charbon. Laisser le tout reposer dans le tonneau, de 8 à 10 jours, puis clarifier le liquide avec du blanc d'œuf, enfin le soutirer dans un autre tonneau ; on obtient, de cette manière, du vin aussi bon qu'auparavant.

**VARIETE**

Chez le barbier :  
— La barbe ?  
— Oui.  
Et l'opération terminée tant bien que mal.  
— Combien ?  
— 15 cents.  
— Tiens, je croyais que c'était 10 cents. — Oui, pour une barbe simple ; mais je vous ai fait un coupure en vous rasant et j'y ai appliqué de l'alun pour cicatriser ; c'est cinq cent d'extra.

**E. MIGUE,**

Marchand en Gros de

**VINS FRANÇAIS.**—Steile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc., des meilleures marques.

**VINS D'ESPAGNE.**— Oparto, Taragona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

**VINS CANADIENS.**—Si bien appréciés du public.

**EAU DE VIE.**—( Brandy ) Hennessy, Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

**GIN, DE KUYPER,**—En caisses et Barils.

**WHISKY ET RYE.**—En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

**BIÈRE ET PORTER.**—Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

**M. E. MIGUE,**

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

**D'EPICERIES, FRUITS, PATES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.**

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

**Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc.**

COIN DES RUES

**DeLanaudiere & St-Pierre,**  
**JOLIETTE, P. Q.**

n43 30 mai 1 an.

**AVIS.**

Je, soussigné, fais défense d'avancer à mon épouse, ou à toute autre personne de ma famille, sans une autorisation signée de ma main, de plus, si quelques personnes ont des réclamations contre moi, elles sont priées de les produire immédiatement.

OLIVIER MORIN,  
St Côme, Cité de Joliette, 25 mai 1888.  
30m hm.

**AVIS.**

L'ameublement et la bibliothèque de feu C. P. Charland, Ecr Avocat, de Joliette, comprenant un grand nombre de volumes, tels que les œuvres de Pothier 8 vol : Demolombe 29 vol : dictionnaire de procédure par Bioche 6 vol : Blakstone, édition française 6 vol : Bibliothèque du code civil par DeLormier 16 vol : la collection des Statuts de Québec de 1868 à 1887 inclus ; Statuts du Canada, etc., etc. encyclopédie du XIX siècle 74 vol : livres d'histoires etc ; seront vendus le 12 juin prochain (1888) à 4 hrs. P. M. au bureau de MM Charland & Tellier Avocats, à Joliette.

bf

**AU PUBLIC ACHETEUR I**

M. CAMILLE LABRECHE invite tous ses amis et le public en général à lui faire une visite à son magasin, Place du Marché, pour y voir l'assortiment de marchandises nouvelles qu'il a achetées pour ce printemps et consistant en nouveautés de toutes sortes : **Etoffes à Robe, Soie Noire et couleur, Magnifique Satin noir et couleur, Garnitures de toutes sortes, etc., etc.**

Assortiment immense de **Hardes** faites et de **Chapeaux** en tous genres

Dans les marchandises de deuil, dans les tweeds canadiens & anglais, il dispose d'un assortiment des plus considérables qu'on puisse imaginer et voir à Joliette.

Serge de 75 cts. jusqu'à \$5.00 la vgs.

Assortiment immense de **Tapis, Prélarts, Valises, Etc.**

Choix immense dans les articles suivants : **Cotons jaunes, carreaux Shirting, Coutil, Indienne, Guillaume et spécialités de tous genres,** dans le département des cotonnades. Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérimés à soutenir à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Camille Labrèche.

N.B. Mr. C. Labrèche profite de a circonstance pour offrir ces meilleurs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager.

**AVIS.**

Toutes personnes endettées envers la succession de feu C.P. Charland, en son vivant, Ecr Avocat de Joliette, et celles qui ont des réclamations à faire contre la dite succession, sont priées de venir régler avec les Exécuteurs Testamentaires ci-après nommés, d'ici à un mois.

Joliette, 14 mai 1888.  
D. DESORMIERS, N. P.  
J. A. CHARLAND,  
Exécuteurs-Testamentaires.  
No 41 df.

**AVIS.**

Avis est donné que l'on s'adressera à la prochaine session de la législature de Québec, pour un acte autorisant la construction et l'opération d'un chemin de fer de St Félix de Valois à la Rivière Noire dans la paroisse de St Jean de Matha.

Montréal, 10 avril 1888  
Beausoleil, Choquet & Martineau,  
Avts du Requérant.  
No 42, 24m 1m.

**M. Philias Pagé,**

PEINTRE,

Rue Ste-Anne, Joliette, P. Q.

M. P. Pagé se chargera de tout ouvrage de peintures, blanchissages, etc. Le tout fait avec soin et à bas prix.  
No 36, av. 5,3m.

**MARCHE DE JOLIETTE**

Samedi 26 Mai 1888.

**FARINE**

Fleur de blé par 100 lbs.	2 10	2 40
Fleur de seigle do.....	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do.....	1 60	1 80
Fleur de sarrasin do.....	1 30	1 40
Fleur d'avoine do.....	1 70	1 75

**GRAINS,**

Avoine par minots.....	0 40	0 50
Orge par 50 lbs.....	0 50	0 60
Blé par minots.....	1 25	1 30
Pois par minots.....	0 35	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 40	0 50
Seigle.....	0 60	0 70
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Graine de lin par minot.....	0 90	1 00
Graine de mil.....	2 80	3 10
Graine trèfle par lbs.....	0 09	0 10
Graine de trèfle blanc.....	0 12	0 15

**VIANDES**

Lard par 100 lbs.....	8 50	9 00
Lard frais par lbs.....	0 13	0 11
Lard salé.....	0 10	0 11
Bœuf par lbs.....	0 05	0 08
Mouton par lbs.....	0 06	0 08
Agneau par quartier.....	0 40	0 50
Veau do do.....	0 60	1 00

**VOLAILLES ET GIBIERS.**

Poules par couple.....	0 60	0 60
Poulets do do.....	0 35	0 40
Dinde do.....	1 00	2 00
Oies do.....	1 20	1 20
Perdrix par couple.....	0 09	0 00

**LEGUMES ET FRUITS**

Patates (2 mts).....	0 80	1 00
Noyets par minot.....	0 30	0 40
Carottes.....	0 40	0 50
Oignons par minot.....	0 29	0 50
par tresse.....	0 09	0 00
Ail par tresse.....	0 15	0 17
Fèves par minot.....	0 00	1 25
Cheux (la pomme).....	0 05	0 08
Noix par minot.....	0 09	0 00
Pommes par minot.....	1 20	1 25

**LAITERIE ET DIVERS.**

Beurre frais par lbs.....	0 18	0 20
do salé do.....	0 15	0 18
Oufs par douzaine.....	0 15	0 18
Saindoux par lbs.....	0 12	0 14
Sucre par lbs.....	0 08	0 09
Sirup d'érable par gallon.....	0 80	0 90
Miel par livre.....	0 09	0 13
Laine par livre.....	0 40	0 50
Laine en écheveau par lbs.....	0 60	0 70
Savon.....	0 05	0 08
Peaux par livre.....	0 04	0 05
Foin par cent bottes.....	4 50	5 50
Foin par botte.....	0 05	0 08
Paille par botte.....	0 04	0 05
Étoffe la verge.....	0 75	0 80

JOSEPH LEDUC,  
Clerc du Marché.

**G. A. CHAMPAGNE,**

AVOUCAT,

Admis au barreau, Nov. 1858

BUREAU ET RESIDENCE :

RUE MANSEAU.

JOLIETTE.

Important à savoir. — Une grande quantité de lampes et d'abat-jour, ont été reçus la semaine dernière, au magasin de Albert Gervais, Joliette.

Pour \$3,50 vous aurez une très belle lampe de librairie magnifiquement ornée et pour 10, 15 et 25cts, un abat-jour magnifique.

**COUPE GEOMETRIQUE**

Opinion de quelques connaisseurs, gens expérimentés dans l'art de bien tailler.  
Les Certificats suivants ne laissent possibilité à aucun doute sur la supériorité du système de taillage ci-haut mentionné

LISEZ ET JUGEZ

MM. OVIDE PELLETTIER,

Tailleur de St-Jean de Maline.

GILBERT CHARTIER,

Tailleur de St-Félix de Valois.

ARTHUR MAGNAN,

Tailleur de Ste-Julienne.

CHARLES HARNOIS,

Marchand Tailleur de New-York.

HENRY TURCOTTE,

Marchand-Tailleur de Lowell, Mass.

DEMOISELLE H. ROUTIER,

Couturière de St-Thomas.

et une foule d'autres Personnes compétentes qu'il est trop long de mentionner ici ayant appris de

MR. J. ARSENE CHARLAND

TAILLEUR DE JOLIETTE,

le système de taillage appelé

LA COUPE GEOMETRIQUE

est certifié sous leur signature que le dit système l'emporte de beaucoup sur tous les autres systèmes en usage au Canada ou ailleurs.

Teinturerie. — N'oubliez pas que Albert Gervais, est agent pour la teinturerie à vapeur de M. Joseph Gauthier, teinturier de Trois-Rivières. Les ouvrages sont garantis, dé-livrés promptement et à bas prix.

**SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE**



**DU DR NEY**

Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catharre, du Croup et autres affections des Voies Respiratoires.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU DR NEY est offert au public en toute confiance. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement.

Ce remède précieux est composé d'herbes médicinales, et d'autres substances médicamenteuses, le tout soigneusement combiné de manière à produire un effet PROMPT et EFFICACE.

Le peu d'espace ne nous permet pas de donner ici même une faible partie des témoignages des personnes qui ont bénéficié de l'usage de cette admirable préparation. Nous ne citerons que le suivant, vu qu'il vient d'une personne bien connue et qui A SOUFFERT PENDANT PLUS DE VINGT ANS les tortures de cette terrible affection.

MONSIEUR,

Il me fait plaisir de vous donner mon témoignage en faveur de votre excellente préparation, le SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU DR NEY.

Je souffre depuis vingt et un ans de l'Asthme, maladie si cruelle que j'ai contractée pendant le cours de la guerre de sécession, à laquelle j'ai pris part comme militaire dans l'armée du Nord. Depuis cette époque, ayant voyagé beaucoup, et dans plusieurs pays, j'ai eu occasion d'essayer nombre de préparations très recommandées contre cette pénible affection ; mais je n'ai encore rien trouvé de comparable au SPECIFIQUE DU DR NEY. Pour moi, c'est le remède par excellence.

Une autre personne à qui j'ai recommandé ce médicament, s'en est servi avec le plus grand avantage et a éprouvé un soulagement immédiat.

J'ai aussi constaté avec beaucoup de satisfaction que mes enfants qui souffraient du rhume avaient éprouvé un soulagement considérable par le fait qu'ils étaient dans l'appartement où je faisais brûler du SPECIFIQUE.

Je n'hésite donc pas à recommander en toute confiance aux malheureux asthmatiques le SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU DR NEY, dont l'usage m'a fait tant de bien.

Votre bien dévoué etc.,

ESDRAS GENEREUX

St-Alphonse de Rodriguez, 22 novembre 1886.

Le propriétaire se fera un plaisir de donner le nom et l'adresse du nombre de personnes qui ont employé le SPECIFIQUE avec le meilleur résultat à tous ceux qui lui en feront la demande, afin qu'ils puissent vérifier la véracité de ses avances.

Prix : 50 centins et \$1.00 la boîte. Petites boîtes d'essai 25 centins.

Expédié franco par la maille sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens et Marchands

SEUL PROPRIETAIRE ET FABRICANT

**LOUIS ROBITAILLE**

PHARMACIEN-CHIMISTE

Joliette, P. Q.

**PLUS DE CHEVEUX GRIS**

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément, quand par un usage judicieux du Restaurateur de Robson vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur noire primitive et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le Restaurateur de



MARQUE DE COMMERCE.

Robson rend aux cheveux leur noir primitif, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir et de leur donner un lustre incomparable. Essayez ce Restaurateur, et vous serez pleinement satisfait. Prix 50 cts la bouteille. Vendu chez tous les marchands et chez L. ROBITAILLE, Pharm, Joliette.

Aux Amis et au PUBLIC en Général

**M. CHARLES TELLIER,**

MARCHAND DE

**ST-FELIX de VALOIS**

Est heureux d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a considérablement augmenté son assortiment dans les différentes branches de commerce qu'il tient, savoir : Assortiment complet dans les marchandises sèches, épicerie, etc. M. Tellier désire que le public prenne note du fait, que ses dépenses étant diminuées, il pourra et vendra à meilleur marché que par le passé. Le public de St-Félix de Valois et des paroisses environnantes, est prié d'en prendre note et de savoir choisir le marchand qui peut vendre le meilleur marché.

A tous de faire une visite au magasin de M. Charles Tellier, et vous serez satisfaits. Mr Tellier profite de l'occasion pour remercier ses pratiques de l'encouragement reçu jusqu'à ce jour et promet satisfaction pour l'avenir.

No 33, 22 m. 3m

**L. Z. MAGNAN**

MANUFACTURIER DE

**BISCUITS DE JOLIETTE**

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

**BISCUITS DE TOUTES SORTES**

qu'il vend aux marchands à des prix délaissant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

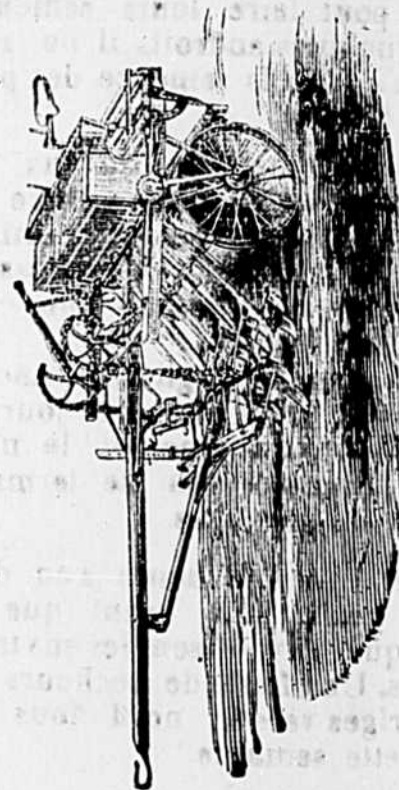
**MANUFACTURE DE JOLIETTE,** ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

**L. Z. MAGNAN,**  
JOLIETTE, P. Q.

20, 9, 84-12m

**Rouleaux semant la graine de mil.**



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débarrasser le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec scie ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à moulin, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

**S. VESSOT & CIE.**

Manufacturiers.

Joliette, P. Q.

**Au public voyageur !!!**

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie, La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau, Ancienne résidence de F. B. Godin, Eci. JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

**J. & W. REID,**

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

**Papeterie de Lorette**

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

Où fabrique les cartons en bois, pour boîtes, cartons de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour réclures, tapisseries, etc., etc. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

**M. P. E. Beaupré,**

Entrepreneur-Menuisier,

**Rue Notre-Dame,**

JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

**PORTES, CHASSIS, Etc.,**

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un goût supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défont toute compétition.

n26, 27, 87 1 s.